



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 09/03/26

ID : 065-216502260-20260302-D20260009-DE



Séance du 2 mars à 18h

2026/009

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Caroline ÉCORCHON, Yves CASTÉRA.

Absents : Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCÈS), Bruno CAZÈRES, Serge ALMENDRO, Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Sandrine TREBUCQ (procuration à Stéphanie MARQUEZ), Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Élue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 25 février 2026

**REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE ENGAGÉE PAR UN TIERS
(JEU DE RODÉO MÉCANIQUE)**

Jean-Christophe madelaine, conseiller délégué, rappelle à l'assemblée municipale qu'à l'occasion des fêtes de la Saint-Laurent 2025, les olympiades prévues le dimanche 10 août ont été annulées en raison de fortes chaleurs. Afin de maintenir une offre d'animation pour la population, un membre du comité des conscrits a pris l'initiative de louer un jeu de rodéo mécanique, pour un coût total de 400 €. Les recettes générées par cette activité se sont élevées à 200 €, laissant un solde à charge de 200 € pour le conscrit ayant avancé les frais.

Compte tenu de l'imprévu et de l'engagement citoyen, il est proposé que la commune prenne en charge le solde restant de 200 € afin de rembourser intégralement le conscrit concerné.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à rembourser le solde restant de la dépense engagée personnellement par un conscrit, à savoir 200 €, à l'occasion des fêtes de la Saint-Laurent 2025 (une abstention : Hélène Francès).

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,
Hélène FRANCÈS

Le Maire,
Gisèle VINCENT